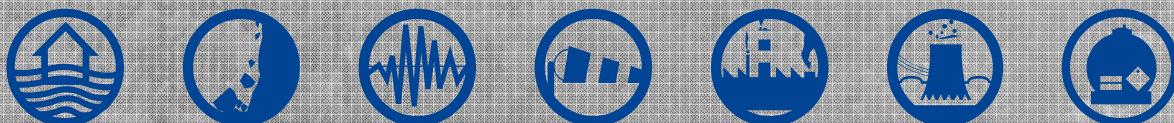




# Les risques majeurs de la commune des communes de la vallée

risques naturels et risques technologiques



# Ugine et les risques majeurs

Les démarches de développement durable qui se poursuivent actuellement à l'échelon intercommunal nécessitent une connaissance la plus fiable possible des risques naturels et industriels de l'ensemble du territoire.

Le risque 0 n'existe pas. L'information et la formation de tous les habitants sont la meilleure façon d'éviter toute exagération afin de connaître les réflexes à adopter en cas de situation extrême.

Le présent document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), et parallèlement la mise en place du plan communal de sauvegarde (PCS), accompagnés d'un système d'alerte rapide, visent à informer la population, à organiser tous les moyens nécessaires à la sécurité des Uginois, et ce, dans les délais les plus courts possible.

Le Maire



## Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou **ALÉA** – n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



$$\text{ALEA} \quad \times \quad \text{ENJEUX} \quad = \quad \text{RISQUE MAJEUR}$$

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

## Les risques majeurs sur le territoire d'Ugine

### Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Mouvements de terrain



Séismes



Evènements météorologiques

### Les risques technologiques



Accident industriel



Accident nucléaire

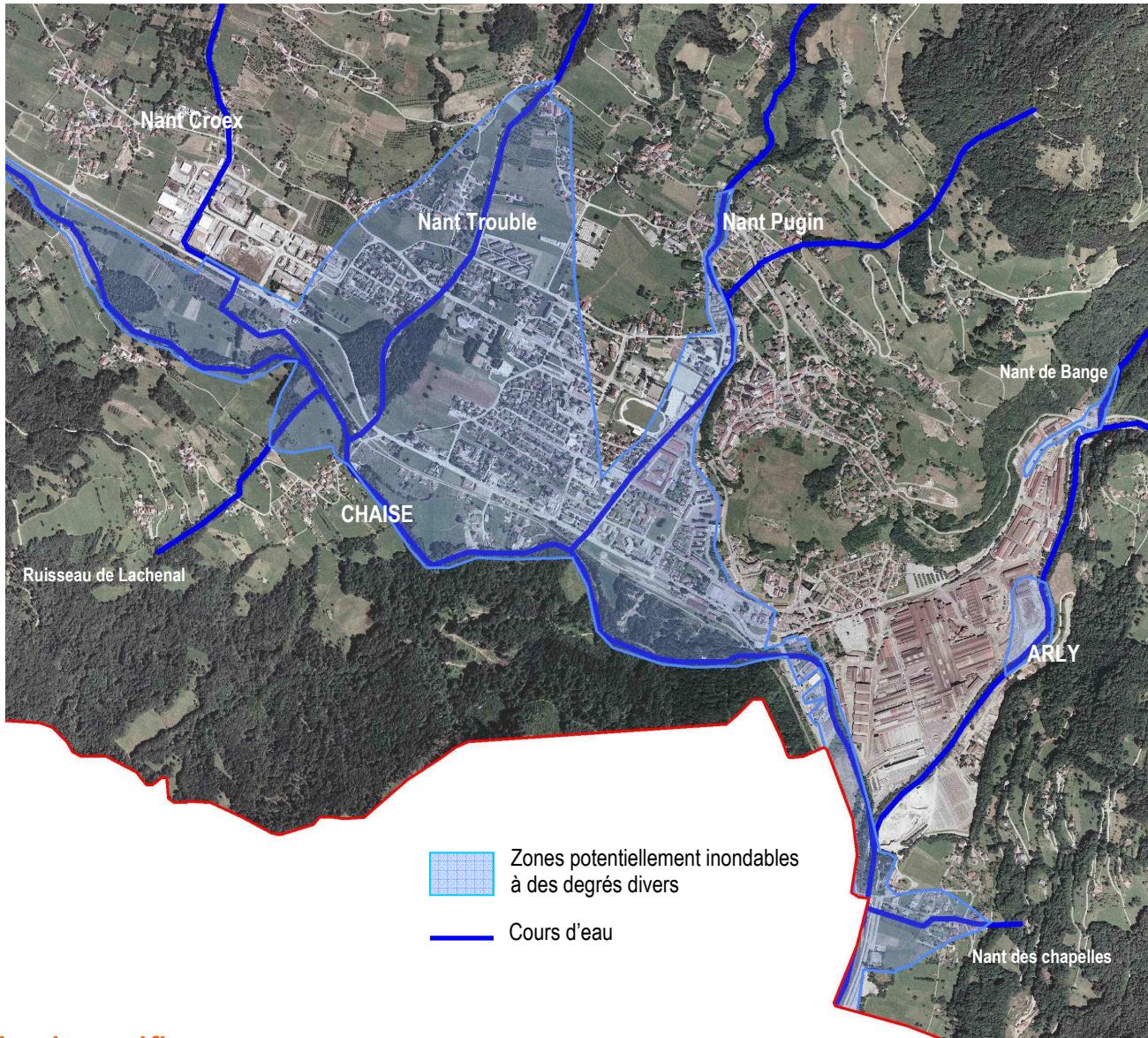


Transport de Matières Dangereuses (TMD)



## Les crues torrentielles et inondations

De nombreux cours d'eau parcourent le territoire de la commune et ont pu causer des dégâts par le passé. En effet, les torrents du Nant Croëx, du Nant Pugin et du Nant Trouble, auxquels s'ajoutent la Chaise et l'Arly, ont été soumis à des crues parfois très importantes, causées par de fortes précipitations et/ou une fonte rapide du manteau neigeux.



### Les bons réflexes



Fermez les portes,  
fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



Coupez le gaz et  
l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les  
secours



Montez à pied dans les étages

Pour attendre les secours et éviter de  
rester bloqué dans les ascenseurs



Ecoutez la radio France Bleu  
Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la  
situation



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent

## Les mesures de prévention :

### Les ouvrages de protection



Crue du 14 Janvier 2004  
Plage de dépôt du Nant Pugin

A partir de 1890, de nombreux travaux destinés à stabiliser les berges et à ralentir l'érosion furent entrepris par la Restauration des Terrains en Montagnes, notamment dans le torrent du Nant Trouble ; les **versants** furent **drainés et reboisés** afin de limiter leur glissement vers le torrent et on érigea des **barrages** afin de stopper l'enfoncement du lit du torrent.

En 1976, la commune d'Ugine a également fait construire un **canal d'écoulement bétonné** entre Pussiez d'en haut et le Champ des Pierres. Il permet d'évacuer plus rapidement les matériaux charriés lors des crues et de supprimer la divagation des eaux.



Canal bétonné du Nant Trouble

Enfin, pour mieux se protéger des crues des principaux torrents traversant Ugine, la commune a fait réaliser une **plage de dépôt** en amont des torrents du Nant de Croëx et du Nant Pugin. Ces ouvrages, destinés à retenir l'essentiel des transports solides lors des crues, ont parfaitement joué leur rôle lors des crues de 1990 et 2004, évitant ainsi de nombreux dommages à l'aval. Sur le Nant Trouble, un ouvrage similaire sera également prochainement construit et complètera ce dispositif de mise en sécurité.

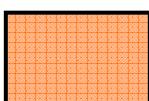
### Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR)

Le PPR d'Ugine a été approuvé par arrêté préfectoral en 2001. Ce document permet de prendre en compte les risques naturels auxquels sont soumises les zones urbanisées de la commune. Le PPR décrit les phénomènes prévisibles, indique leur extension probable et **réglemente la constructibilité des zones urbanisables**.

#### LEGENDE :



Zone d'aléa fort  
Non constructible



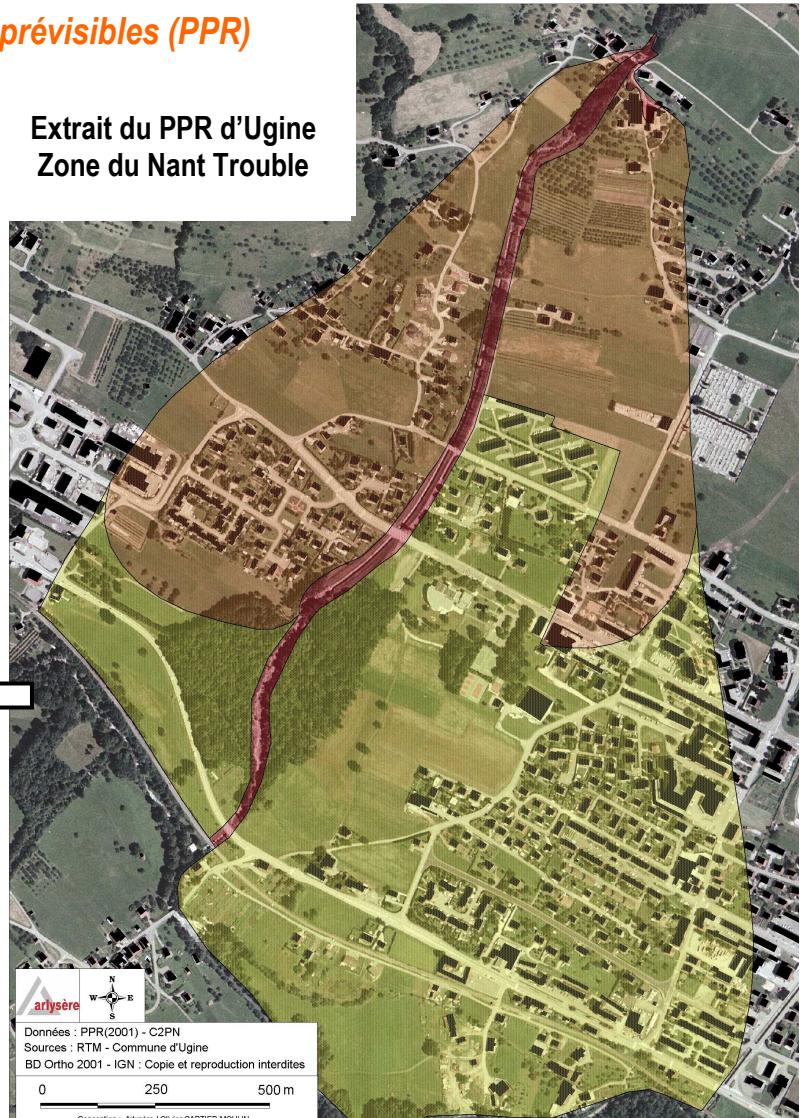
Zone d'aléa moyen  
Constructible avec prescriptions



Zone d'aléa faible  
Constructible mais faisant l'objet de recommandations et/ou protégées par des ouvrages.

Pour en savoir plus, consultez le PPR complet en mairie.

Extrait du PPR d'Ugine  
Zone du Nant Trouble





# Les mouvements de terrain

On distingue plusieurs catégories de mouvements de terrain dont deux se manifestent particulièrement sur le territoire de la commune d'Ugine :

- le **glissement de terrain** qui se caractérise par un déplacement à vitesse lente sur des épaisseurs parfois importantes

- la **chute de rochers** qui est plus soudaine et peut aller de la simple chute de pierre à l'effondrement de falaise



## Les secteurs concernés :

Le secteur le plus touché, que ce soit par des chutes de rochers ou des glissements de terrain, est bien évidemment la RD 1212 traversant les **gorges de l'Arly** qui est régulièrement sujette à des chutes de matériaux schisteux provenant des pentes la surplombant.

Le **secteur des Monts** est également touché par des glissements de terrain. Ainsi, les routes ont été coupées en 1981 au Brévent et 1993 en amont de Mont Dessus.

A **Champ Rocher**, une zone de glissement s'est mise en mouvement en 1995. Suite à ces évènements, le site a été équipé d'un système de surveillance afin de détecter une éventuelle accélération du phénomène qui pourrait menacer les habitations du secteur.

D'autres secteurs ont également été le théâtre de chutes de rochers ou de glissements de terrain par le passé, dans le secteur des Ripples, à Héry dans les gorges du Nant Meunier comme le long de certaines routes communales notamment sur les hauteurs d'Ugine.

## Les bons réflexes

### Pendant l'évènement



Eloignez vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli

### Après l'évènement



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.

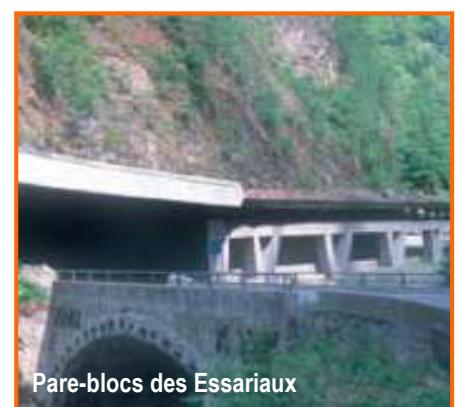
Informez la mairie de la situation.

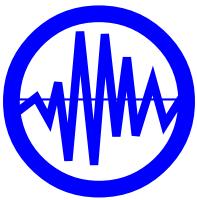
## Les mesures de prévention :

La prévention passe avant tout par la connaissance du phénomène créant le risque. Là encore, la cartographie réglementaire du PPR répond à cet objectif et préconise la réalisation d'études pointues dans certaines zones avant toute nouvelle construction afin de minimiser le risque.

Des études approfondies ont également été menées sur le secteur de Champ Rocher afin de mieux appréhender le risque et de pouvoir surveiller le site. Ainsi, les niveaux d'eau et les déplacements au cœur de la zone de glissement ont été mesurés régulièrement pendant plusieurs années afin d'anticiper une éventuelle catastrophe. Aujourd'hui, ces mouvements se sont stabilisés à environ 2mm/an selon la dernière étude géotechnique réalisée en 2005.

Depuis le début du siècle les gorges de l'Arly ont fait l'objet de divers travaux mais c'est au début des années 2000 qu'un programme exceptionnel de travaux de plus de 25 millions d'euros sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de la Savoie fut élaboré afin de résorber les problèmes de sécurité dans les secteurs réputés les plus dangereux. Ainsi, divers types de filets, grillages, merlons, murs de soutènement et casquettes pare-blocs ont été installés afin d'assurer la sécurité des usagers de cette route.





# Les séismes

La commune d'Ugine est classée en zone sismique 1b (sismicité faible).

## Les bons réflexes

### Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

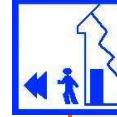
Pour éviter d'être enseveli

### Après la 1<sup>re</sup> secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

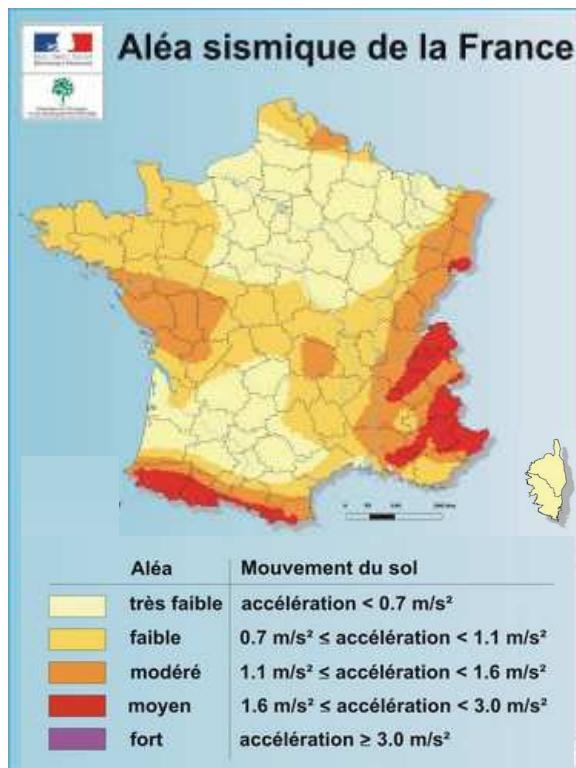
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent !



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.

Ce séisme a également été ressenti à Ugine.



Voiture écrasée par une cheminée lors du séisme d'Annecy

## Prévention :

Un plan d'actions sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par le gouvernement avec pour objectif de réduire la vulnérabilité aux séismes des personnes et des biens. Ce plan d'actions répond à la nécessité de renforcer la politique de prévention du risque sismique menée jusqu'à présent par l'Etat afin que la France soit mieux préparée en cas de séisme majeur.

Le PPR de la commune prévoit également que toutes les nouvelles constructions soient réalisées dans le respect des règles parasismiques.

Si vous devez construire, modifier ou agrandir votre habitation, les études et travaux parasismiques définis dans le cadre du PPR sont subventionnés, renseignez vous !



## Pour plus d'informations :

Programme national de prévention du risque sismique :

[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

[www.prim.net](http://www.prim.net)

Association Française du Génie Parasismique :

[www.afps-seisme.org](http://www.afps-seisme.org)



# Les risques météorologiques



Orage



Avalanches



Vent violent



Canicule



Fortes précipitations

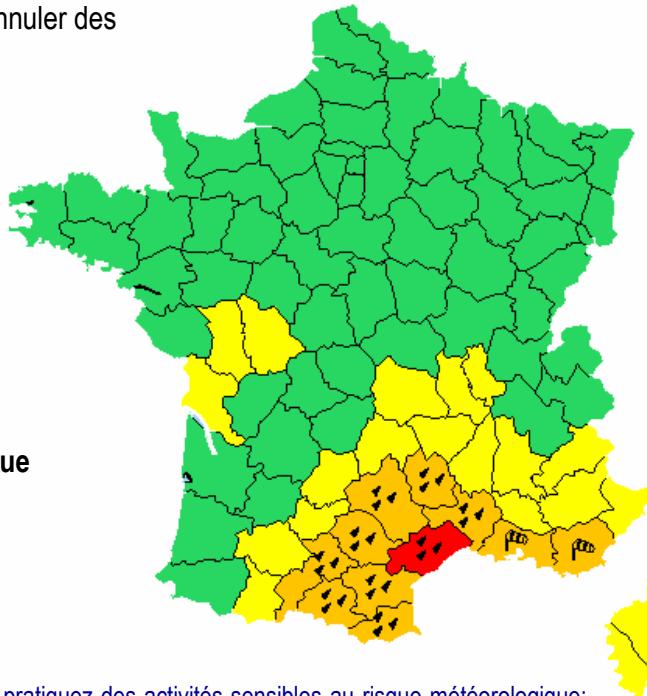
Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Ugine.

En 1990, une période de fortes pluies a provoqué le débordement de la plupart des torrents de la commune et le 21 Juillet 2003, de fortes rafales ont emporté la toiture du complexe sportif.



Le toit du complexe sportif emporté

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département. Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des campeurs installés sur la commune, faire annuler des manifestations en plein air...



## Les bons réflexes



### Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par météo france



### Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par météo france



### Rentrez chez vous Fermez les ouvertures



Evitez les déplacements  
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens



Ecoutez la radio  
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

## Carte de vigilance météorologique



Pas de vigilance



**Soyez attentifs** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: mistral, orage d'été) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



**Soyez très vigilant**; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



**Une vigilance absolue s'impose**; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

**Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :**  
Internet : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



# Le risque industriel

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel utilisant des produits dangereux et entraînant des conséquences immédiates pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

La commune d'Ugine compte 3 sites industriels classés Seveso : **Cezus** (métaux spéciaux) et **Praxair** (gaz industriels) classés Seveso seuil bas et **Ugitech** (acier) classé Seveso seuil haut. Pour chacun de ces sites, une étude de danger a été réalisée afin de connaître parfaitement le risque et des mesures de protection ont été prises.

En cas d'accident majeur ayant des répercussions à l'extérieur du site, l'organisation des secours suit un Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi par la Préfecture. Les riverains, et particulièrement ceux situés à l'intérieur du périmètre PPI, sont prévenus par une sirène testée tous les 1<sup>ers</sup> mercredi du mois et émettant le **signal national d'alerte** : 3 fois 1 minute espacées de 5 secondes.



Au signal national d'alerte,  
suivez les consignes et  
tenez vous prêt à évacuer  
sur ordre des autorités

## Les bons réflexes



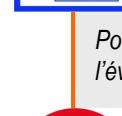
Enfermez-vous  
rapidement dans le  
bâtiment le plus proche



Pour éviter l'exposition directe  
aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez  
les portes, fenêtres  
et ventilations



Pour empêcher les produits  
dangereux d'entrer dans votre  
abri



Ecoutez la radio  
France Bleu Pays de  
Savoie 103.9 Mhz



Pour vous informer de  
l'évolution de la situation

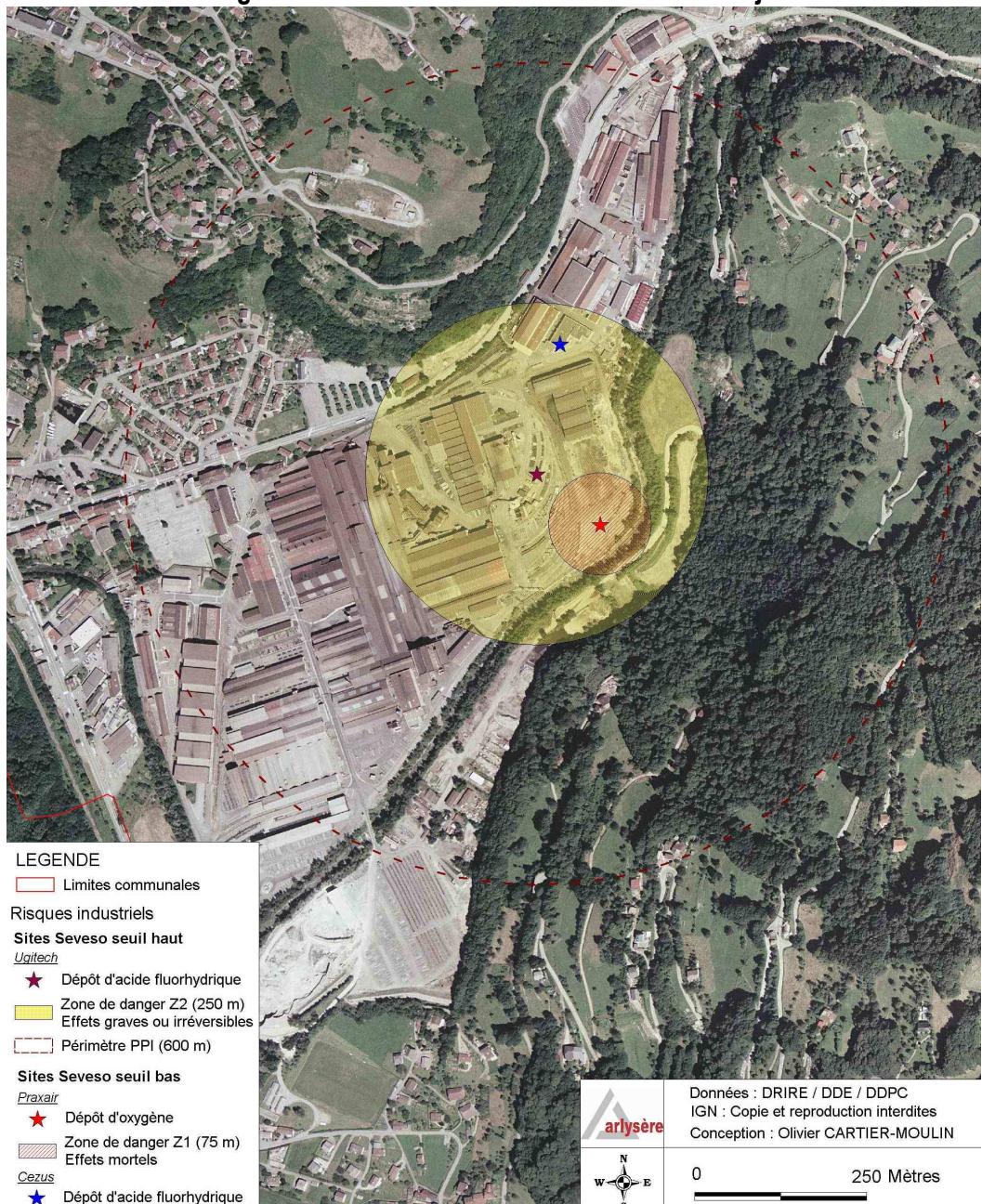
Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes  
pour les secours

N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en  
occupent !

## Périmètres de danger des différents sites en cas d'accident majeur





## L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.



La centrale nucléaire du Bugey



**Au signal national d'alerte,  
suivez les consignes et  
tenez vous prêt à évacuer  
sur ordre des autorités**



De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.

### Les bons réflexes

- **Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**  
Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs
- **Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**  
Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri
- **Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**  
Pour vous informer de l'évolution de la situation
- **Ne téléphonez pas**  
Pour libérer les lignes pour les secours
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**  
Leurs enseignants s'en occupent !

### Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque peut concerner l'ensemble du territoire français. Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des pastilles d'iode.



Au niveau de la commune d'Ugine et dans les écoles, un plan de distribution des pastilles d'iode a également été mis en place.



# Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune d'Ugine, les matières dangereuses transitent principalement par voie routière et à proximité des sites industriels. Toutefois, le risque est diffus sur tout le territoire notamment du fait de l'approvisionnement des particuliers en fioul et en gaz.



Au signal national d'alerte,  
suivez les consignes et  
tenez vous prêt à évacuer  
sur ordre des autorités

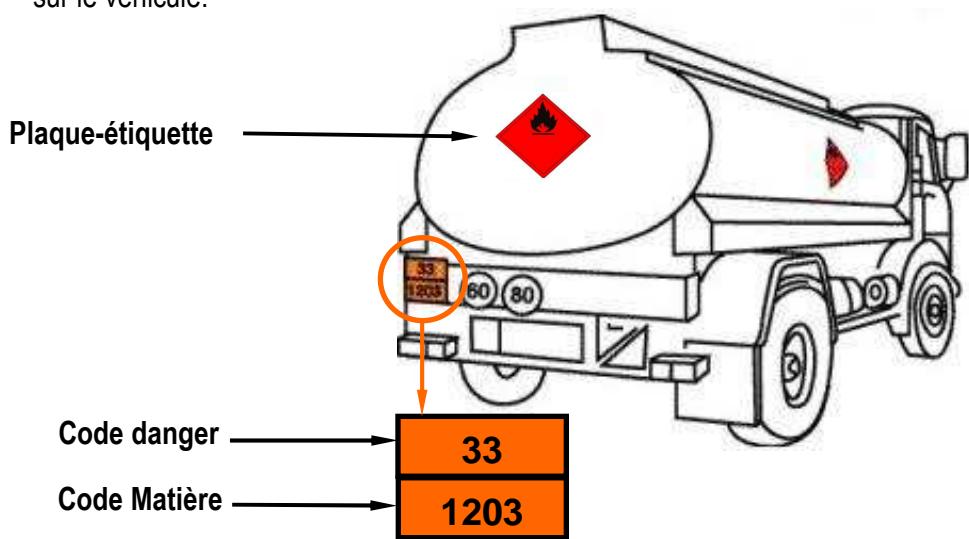
## Prévention et réglementation :

Le transport de matières dangereuses par la route est soumis à une réglementation européenne (ADR) qui concerne les caractéristiques du véhicule, leurs conditions de circulation et leur signalisation.



## Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



# L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.  
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !**  
Vous pouvez écouter le signal national d'alerte au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)
- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixés sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.
- **Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par **France Bleu Pays de Savoie** sur **103.9 Mhz**



Le syndicat intercommunal Arlysère et la commune d'Ugine mettent actuellement en place un système d'alerte de la population par téléphone.  
*Si votre numéro de téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !*

## Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement  
*(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)*
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments (*traitement quotidien*)

## Pour en savoir plus :

Mairie d'Ugine : [www.ugine.com](http://www.ugine.com) - 04.79.37.33.00

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : [www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

# Les bons réflexes en cas de risque

## DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu  
Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de  
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes  
pour les secours



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en  
occupent !



Inondations



Fermez les portes,  
fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz  
et l'électricité



Montez à pied  
dans les étages



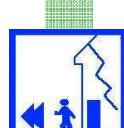
Mouvements  
de terrain



Eloignez vous  
de la zone  
dangereuse



Coupez le gaz  
et l'électricité



Evacuez les  
locaux touchés.



Séismes



Si vous êtes à  
l'intérieur,  
abritez-vous  
sous un meuble  
solide



Si vous êtes à  
l'extérieur,  
éloignez-vous  
des bâtiments



Coupez le gaz  
et l'électricité



Evacuez les  
locaux touchés.



Phénomènes  
Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



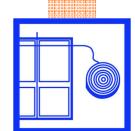
Rentrez chez vous  
Fermez les ouvertures



Risques technologiques



Enfermez-vous  
rapidement dans le  
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez  
les portes, fenêtres  
et ventilations



Ne fumez pas  
Ni flamme, ni étincelle

## Les numéros à connaître

Urgences médicales :

15

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 04.79.37.30.17

Mairie d'Ugine :

04.79.37.33.00

Police municipale d'Ugine : 04.79.37.38.98



## Ville d'Ugine

Place de l'Hôtel de Ville – BP 1 – 73401 UGINE Cedex

Tél 04 79 37 33 00 - Fax 04 79 37 36 07 – Mail [mairie@ugine.com](mailto:mairie@ugine.com) – Internet [www.ugine.com](http://www.ugine.com)

### Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h00-12h00 / 13h30-17h30

Vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-16h00



## Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

► Syndicat d'études et prospectives ► Ingénierie Conseil ► au service des collectivités  
► Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès – BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex  
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail [contact@arlysere.fr](mailto:contact@arlysere.fr) - Internet [www.arlysere.fr](http://www.arlysere.fr)